

Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2024/20 – Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel**

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 422-21 et suivants,

Vu la délibération du 26 janvier 2021 donnant délégation à M. le Président pour « prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation et les signer »,

Considérant la demande d'accueil en stage d'observation au sein de la France Services par une personne en reconversion professionnelle qui est accompagnée par France Travail,

Vu la proposition de convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel n° P24010120018 0 1,

Vu l'avis favorable de M. Denis SAUJOT en date du 27 février 2024,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec France Travail pour permettre l'accueil d'une personne en reconversion professionnelle qui souhaite confirmer son projet professionnel.

**Article 2 :**

La séquence d'observation se déroulera du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2024 au sein des bureaux de France services à Montmerle-sur-Saône et n'est soumise à aucune gratification.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et à France Travail.

Fait à MONTCEAUX, le 29 février 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX